

RECONNAISSANCE DE L'ETAT DU SOL : DECLARATION DE CONFORMITE

Contact Bruxelles Environnement

Sous division Sols

Pers. de contact : Facilitateur Sols

Tél : 02 775 75 75

E-mail : soilfacilitator@environnement.brussels

N/réf. : SOL/SOL/00110/2024

(à rappeler dans toute correspondance ultérieure)

Concerne : Terrain sis Rue de Linthout 11 à 1030 Schaerbeek,
Parcelle cadastrale: 21911_C_0148_P_014_00
Reconnaissance de l'état du sol (réf. BEL012549 reçue le 15/03/2024)

La reconnaissance de l'état du sol n'a pas mis en évidence de pollution du sol ni de l'eau souterraine pour laquelle une étude détaillée ou un traitement ultérieur serait nécessaire. Par conséquent, les obligations en vertu de l'ordonnance sols sont remplies.

Parcelle 21911 C 0148 P 014 00

Classe de sensibilité : Zone habitat

Constats et obligations

Constats de l'expert	Obligations
Pas de forages nécessaires	Obligations remplies



Actualisation des données de l'inventaire de l'état du sol

Catégorie	Justifications
Pas inscrit	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="480 315 1386 394">• Aucune activité à risque n'a eu lieu et aucune autre présomption de pollution du sol n'existe sur la parcelle

Katrien VAN DEN BRUEL

Directrice – Cheffe de la Division Inspectorat et sols pollués

Barbara DEWULF

Directrice générale adjointe

